




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-485**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1143706-DE-1-1 |
| Date de signature : 13/11/2018 |
| Date de réception : mardi 13 novembre 2018 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

OBJET : VIE CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES BOUCHES DU RHÔNE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD ÉDITION 2019

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES BOUCHES DU RHÔNE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD ÉDITION 2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Festival des Écrivains du Sud est un rendez-vous littéraire aixois récurrent et prestigieux. Des conférences, des lectures, des dédicaces et des échanges permettent pendant quatre jours de nourrir le débat. L'occasion unique de rencontrer ceux qui font le livre et la pensée d'aujourd'hui. Dans le prolongement de la politique municipale en faveur de la Culture, la ville d'Aix-en-Provence a souhaité affirmer l'ancrage de cet événement en le redimensionnant comme un événement fort, un grand rendez-vous incontournable de la vie culturelle au niveau du territoire comme au niveau national, en améliorant encore la qualité de sa programmation et en développant son caractère de convivialité. C'est pourquoi, chaque année, un prix des Lecteurs des Écrivains du Sud est décerné.

Pour l'accompagner dans ce projet ambitieux, la Ville a souhaité s'adjoindre le soutien organisationnel et logistique d'un prestataire spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de ce type de manifestations afin d'en assurer le développement et la pérennité. Une consultation a été renouvelée qui a retenu la société MPO pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

En effet, le Festival des Écrivains du Sud est organisé, géré et coordonné par la Ville en étroite collaboration avec l'association « les Écrivains du Sud » dont la directrice littéraire est Paule Constant, Prix Goncourt 1998 et membre du Jury.

Le Festival des Écrivains du Sud se développe sur plusieurs sites de la Ville : Cité du Livre, Hôtel Maynier d'Oppède qui accueille l'IMPGT, Institut des Sciences Politiques d'Aix, Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et son réseau, et autres lieux publics ou privés de la Ville.

L'accès est gratuit et ouvert à tous les visiteurs.

Le thème choisi cette année : « Pourquoi écrire en 2019 ? ».

A l'occasion de cette manifestation seront organisés :

- un village d'auteurs nationaux et régionaux (vente de livres et séances de dédicaces);
- des rencontres, lectures publiques, conférences et colloques tout public;
- des masterclass avec les étudiants des IMPGT et IEP ;
- des rencontres avec le jeune public et le public scolaire;

Le Festival des Écrivains du Sud s'adresse à un public diversifié. Il doit être attractif tout en restant exigeant, associant autour des auteurs invités, les milieux littéraires et artistiques (auteurs, critiques, journalistes, enseignants, libraires, musiciens et/ou danseurs, ...) appelés à participer à cette manifestation exceptionnelle.

La ville d'Aix-en-Provence, en tant que maître d'ouvrage, reste décisionnaire pour l'ensemble de la manifestation et en particulier sur les points suivants :

- la définition de la ligne directrice du Festival des Écrivains du Sud et de ses déclinaisons en étroite collaboration avec l'Association « Les Écrivains du Sud » (comprenant éventuellement des axes ou thématiques secondaires) qui orientera nécessairement la composition du plateau d'auteurs et des thématiques des débats et conférences,
- l'apport de l'ensemble des moyens techniques et structurels,
- les relations avec les partenaires institutionnels et privés,
- la conception et la mise en œuvre de la communication (visuels, textes, relations presse, documents...),
- le choix de tous les lieux liés au Festival.

La manifestation sera organisée du **21 au 24 mars 2019**. Son coût est estimé à 115 000 € TTC.

Afin de financer cette action, une demande de subvention sera adressée au Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de **20 000 €** sera adressée au Conseil Régional (PACA) ;

- **DIRE** que cette recette sera affectée en dépense au budget de la Direction de la Culture, imputation 33 611 923/2463;
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2018-485 - VIE CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES BOUCHES DU RHÔNE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD ÉDITION 2019-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 36 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»